

Turquie: le parti au pouvoir, menacé d'interdiction, présente sa défense

ANKARA (AFP) - Les représentants du parti au pouvoir en Turquie ont commencé jeudi à présenter leur défense devant la Cour constitutionnelle, afin d'éviter une interdiction pour atteinte présumée aux principes laïques de la République turque.



Erdogan le 1er juin 2008 à Ankara (© AFP/Archives - Adem Altan)

Le vice-Premier ministre et porte-parole du gouvernement, Cemil Cicek, et le vice-président du groupe parlementaire du Parti de la justice et du développement (AKP, issu de la mouvance islamiste), Bekir Bozdog, sont arrivés vers 07H00 GMT à la Cour pour présenter oralement la défense écrite qu'ils avaient au préalable remise aux 11 juges du tribunal.

L'audience, qui devrait durer plusieurs heures, se déroulait à huis-clos.

Ils devaient rejeter les accusations du procureur de la cour de cassation, Abdurrahman Yalçinkaya, qui a lancé en mars une procédure d'interdiction, accusant l'AKP d'être un "foyer d'activités allant à l'encontre de la laïcité".

M. Yalçinkaya s'était présenté mardi devant la même cour, lors d'une session également à huis-clos, pour soutenir le bien-fondé de son recours.

Le procureur Yalçinkaya demande aussi que 71 membres de l'AKP, dont le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan et le président Abdullah Gül,

ex-membre de ce parti, soient interdits d'appartenance à un parti politique pendant cinq ans.

Après l'audition de jeudi, le rapporteur du tribunal rédigera ses recommandations, avant la mise en place d'un calendrier pour les délibérations et l'annonce du verdict, à une date encore indéterminée.

Les analystes estiment que la probabilité d'une interdiction de l'AKP s'est accrue depuis l'annulation par la même Cour, début juin, d'un amendement constitutionnel du gouvernement autorisant le port du voile à l'université, un projet qui était très contesté par les milieux pro-laïcs.

Publié le: 03/07/2008 à 08:36:26 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/turquie-parti-a133438.html>